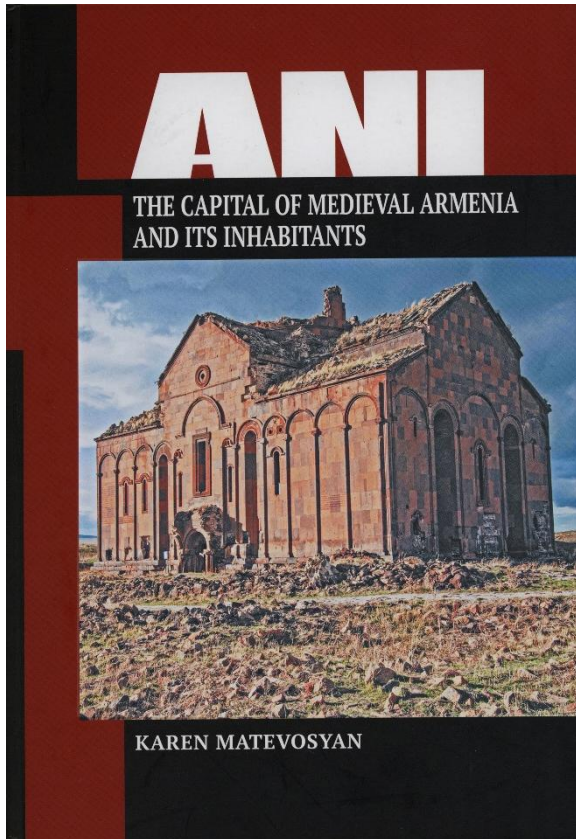


**Académie des Inscriptions et Belles-Lettres**  
**Hommages déposés lors de la séance du 6 mars 2026**

---

**Jean-Pierre MAHÉ**



« J'ai l'honneur de déposer, en hommage de l'auteur, sur le bureau de l'Académie, l'ouvrage de Karen Matevosyan, *Ani, the Capital of Medieval Armenia and its Inhabitants*, traduit en anglais par H. Khudanyan et Sona Baloyan, Erévan (Moughni) 2024, 406 p. in 8°, avec 48 planches en couleurs et 52 schémas et illustrations en noir et blanc.

Si la métropole arménienne d'Ani, désertée par ses habitants pendant la période turcomane, demeura presque intacte toute la durée de l'Empire ottoman, elle le doit, dit-on, à sa réputation de cité fantôme, hantée par les djinns. En tout cas, au XIX<sup>e</sup> siècle, voyageurs et peintres en firent une curiosité touristique. Après l'annexion russe (1880-1920), s'ouvrirent les premières fouilles archéologiques, dirigées par Nicolas Marr. En 2016, le site fut inscrit au patrimoine mondial, à la demande de la République turque.

Karen Matevosyan n'a cessé, depuis 1997, de publier de savantes recherches sur la

«Ville aux mille églises » et ses monastères périphériques, ainsi que sur la province de Siracène et ses familles princières. Le livre réunit deux qualités essentielles, la construction claire et rigoureuse d'un manuel d'étude et la sûreté d'une somme érudite qui s'appuie toujours sur les sources premières pour confirmer les faits. Au texte s'ajoute une documentation incluant des photos récentes du site et des monuments dans leur état actuel, ainsi que des inscriptions, fresques et miniatures directement liées à Ani et à ses satellites.

La première partie offre une esquisse historique évoquant la transformation, en 961, d'une antique forteresse en cité royale, et l'installation du siège catholico-sal arménien en 992, au temps des rois Bagratuni. L'annexion byzantine (1045-1064) ouvre la voie à l'instabilité : émirat cheddadide, principauté Zakaride sous souveraineté géorgienne, domination mongole, invasions turcomanes et déclin. L'histoire est inséparable du développement architectural du site : gazophylaxie, résidence royale, enceintes et ouvrages défensifs, églises, équipements urbains, rues et quartiers, commerce et artisanat.

L'épigraphie des bâtiments nous éclaire sur les habitants de la métropole, à quoi est consacré le reste de l'ouvrage. On ne saurait trop insister sur la diversité de la population, notamment après la prise de la ville par les Seldjoukides en 1064. Les Arméniens côtoient alors Grecs, Géorgiens, Kurdes, Arabes, Perses et Turcs. Outre les inscriptions arméniennes, très largement majoritaires, le site conserve des textes géorgiens, arabes et persans.

L'histoire événementielle de la métropole étant bien connue, l'auteur la rappelle sobrement, mais relate en détail la vie intellectuelle, le cadre urbain et les différentes activités du site. Le haut niveau scientifique de l'école d'Ani, fondée et dirigée (entre 1081 et 1129) par le théologien Yovhannēs Sarkawag – poète et historien, mathématicien et réformateur du calendrier –, rayonna sur toute l'Arménie. Ses disciples excellèrent en poésie. On connaît ainsi Vardan et Geworg d'Ani, ainsi que Sargis Tonkanc', auteurs de livres liturgiques. Mais les chroniques font aussi allusion à des poètes profanes, composant des chants pour les festins, même dans l'entourage des prélats.

Les monuments d'Ani, par exemple la cathédrale de l'an 1001 et l'église ronde du roi Gagik, ont créé un nouveau style architectural, largement illustré dans les monastères périphériques Hořomos, Bagnayr, Arĵoarič, Marmašēn, inclus dans la présente étude. Au cours des siècles, certains édifices ont été transformés. Flanqué d'un minaret, le palais du catholicos Sargis (992) est devenu la mosquée de l'émir Manuĉehr (1072-1160). Récemment la photographie multispectrale a permis de reconnaître distinctement certaines fresques de la cathédrale. Sont-elles d'origine ou rajoutées ultérieurement, comme celles de l'église du Sauveur ou de Saint-Grégoire de Tigran Honenc' ? L'étude stylistique oriente plutôt vers le XI<sup>e</sup> siècle.

Le plus remarquable des manuscrits peints à Ani est l'évangile d'Hałbat de l'an 1219 (M 6288), que le miniaturiste Margarē a décoré de personnages représentant les métiers de la ville : pêcheur, échanson, archimandrite et évêque. La scène des Rameaux est située dans un décor urbain, distinctement reconnaissable.

Un chapitre captivant établit les noms des quartiers et rues de la ville. L'intention est novatrice et l'argumentation est convaincante. Il aurait peut-être fallu hiérarchiser les voies : grand'rue (*bun poloc'*), rue moyenne (*poloc'*) et venelle ou ruelle artisanale (*zukurak*). Chaque toponyme pose des problèmes de lexicologie du moyen-arménien, encore mal connu. Certaines étymologies mériteraient d'être discutées. Par exemple *poloc'kter* [połoc' + (i)k + t(i) + er] signifie selon nous un 'réseau de ruelles'. Dans l'ensemble, cet effort de déchiffrement est fort instructif.

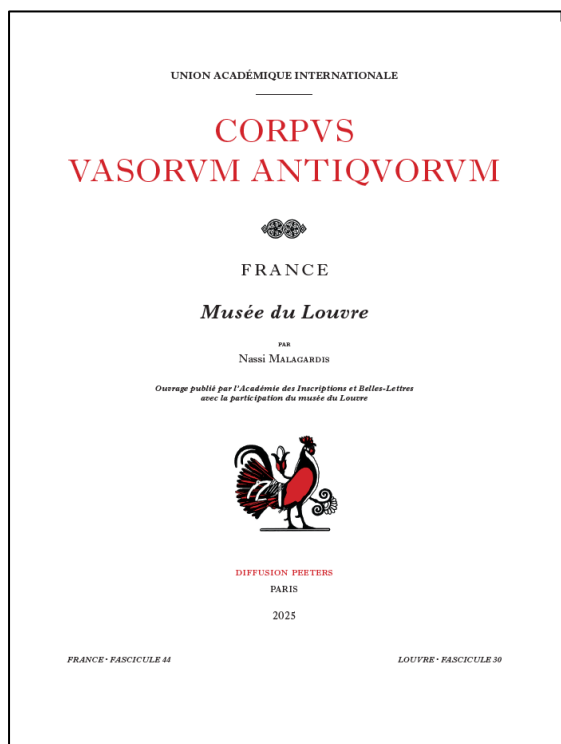
Les monastères périphériques, dont les inscriptions sont connues depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, font ici l'objet de monographies approfondies, même Arĵoarič, le moins documenté et dont les vestiges ont pratiquement disparu. Sur la ville forteresse de C'arak'ar / Mařasberd, ainsi que les châteaux de Tignis et Caravan, l'auteur a tiré un excellent parti des données récentes signalées dans la *Revue des études arméniennes* en 2007 et 2021.

La dernière partie du livre inclut un précieux bilan généalogique de la noblesse d'Ani, et notamment de la tentaculaire dynastie des Pahlawuni, qui ont réussi à se présenter, grâce à ce nom d'emprunt, comme descendants de Grégoire l'Illuminateur et à se maintenir pendant plus d'un siècle sur le siège catholicossal jusqu'en 1198. Ce projet politique est l'œuvre du savant Grigor Apirat Magistros (990-1058), grand prince, philosophe et écrivain. Le titre byzantin de *Magistros* jouissait d'un tel prestige qu'il se transmet de génération en génération comme un nom de famille.

S'appuyant sur une critique exhaustive des sources historiques et épigraphiques, l'auteur a établi une prosopographie complète des habitants d'Ani et de leur entourage (p. 283-390). À la noblesse, il a joint les lignées ecclésiastiques et les familles urbaines dotées d'un patronyme.

Par ses informations complètes, concises et concrètes, ce livre est à la fois une recherche historique et une invitation au voyage vers un monde aujourd'hui disparu. »

**Alain PASQUIER**



C'est une grande satisfaction pour moi de saluer la toute récente parution d'un nouveau volume du *Corpus Vasorum Antiquorum*, publié par l'Académie des Inscriptions et Belles- avec la participation du Musée du Louvre : il s'agit du fascicule 44 de la France, qui vient augmenter la liste de ceux qui ont déjà été publiés pour faire connaître le contenu des collections de vases antiques dans notre pays, poursuivant ainsi la réalisation de ce beau projet lancé en 1919 vers tous les musées publics par notre illustre prédécesseur Edmond Pottier. Ce fascicule, le trentième du musée du Louvre, a été établi et rédigé par Nassi Malagardis, éminente céramologue franco-grecque, à laquelle notre maître commun Pierre Devambaz, au temps où il était, comme conservateur, responsable de ces objets, avait naguère confié le soin d'étudier les petits vases attiques à figures noires, et en particulier les skyphoi, une forme de récipient à

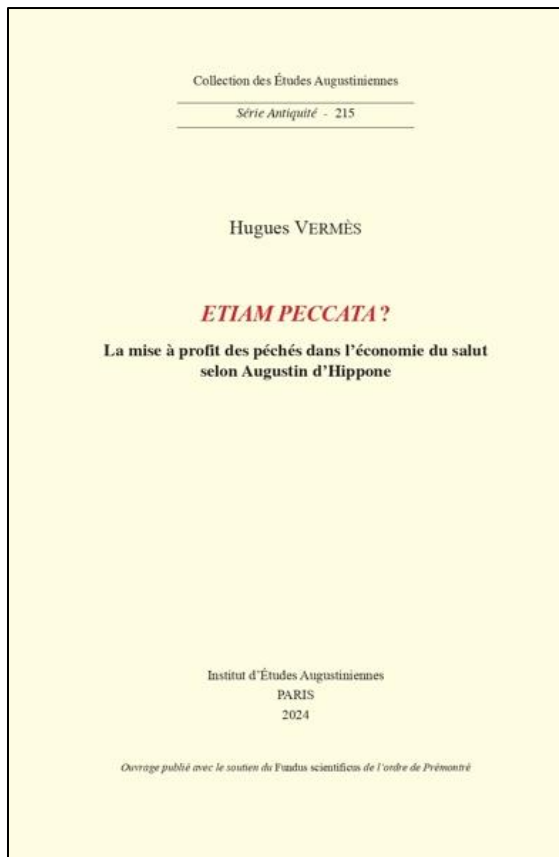
boire très appréciée des Grecs, spécialement des potiers et des peintres d'Athènes. Les 335 pages qui le composent sont donc le fruit d'une intimité de plus d'un demi-siècle échangée entre l'auteure et la centaine de vases de ce genre plus ou moins fragmentaires qui étaient rassemblés au sein du grand musée parisien, dans les vitrines de la galerie Campana ou dans ses réserves. Ces pages contiennent 63 planches de photos en couleurs d'une excellente qualité, 29 pages de bibliographie, 8 indices et 18 planches de profils.

C'est d'ailleurs à l'étude de ces skyphoi que Nassi Malagardis a consacré une grande partie de sa vie scientifique, en travaillant non pas seulement sur ceux du Louvre, mais aussi sur la grande masse des skyphoi conservés partout de par le monde des musées, de tous ceux qui, par des comparaisons et des références opportunes, ont pu nourrir ses abondants et fructueux commentaires. Sa recherche savante, loin d'exclure la réaction sensible, la provoque souvent. Il y a dans la rédaction de ses notices, outre les preuves évidentes d'une expérience scientifique hors pair, les marques d'une relation affective qu'expriment maintes formules. C'est ainsi que, sur un ton qui n'est pas habituel dans le genre du CVA, elle confie son désir de savoir, à propos de ses skyphoi, « *ce que la forme d'un vase révèle sur l'âme humaine* ». Quoi qu'il en soit de cette révélation, Nassi Malagardis montre en tout cas qu'elle a une connaissance à nulle autre pareille des variations introduites par les potiers dans la morphologie des objets qu'ils faisaient naître : d'où le classement minutieux qui ordonne son catalogue. Il est vrai qu'elle est l'auteure d'une thèse de doctorat soutenue en 1986 qui portait sur la méthode à suivre pour établir un tel classement, laquelle fut suivie, avec le développement et l'enrichissement des lignes directrices qui y étaient tracées, d'une publication magistrale éditée en 2017 par la Société archéologique d'Athènes intitulée « *Skyphoi attiques à figures noires. Typologie et Recherches* » : le clair y était définitivement fait dans des classements antérieurs incomplets, voire insuffisants, comme ceux de J.D.Beazley et A.D.Ure. C'est d'ailleurs cette typologie qui structure le fascicule, où les types sont précisément définis, répartis chronologiquement en classes de potiers et d'ateliers, et en groupes de peintres. Au long des pages, de section en section, des « chapeaux » bien nourris

exposent clairement les raisons d'un tel découpage dans la création des formes et des décors, en établissant et justifiant leur datation et leur succession. En suivant Nassi Malagardis, on passe donc du type corinthien aux diverses « classes » du type attique, où viennent s'ajouter les uns après les autres les skyphoï-coupes et les skyphoï de type mastoïde. Il faut dire que certains de ces vases ont été augmentés de fragments retrouvés dans les réserves du musée par l'auteure : la réunion de tessons éparpillés a ainsi fait renaître un merveilleux « skyphos-coupe » du type de Cassel, miracle de finesse dans son tournage et d'invention dans son décor. Parmi ces objets, l'auteure a par ailleurs souvent attribué des images inédites à des peintres précis, qui n'avaient pas été reconnus. La lecture de ses notices est toujours riche d'enseignements. Certes leur longueur aurait sûrement fait froncer les sourcils d'Edmond Pottier, qui recommandait la concision en inaugurant le projet du *CVA*. Mais certaines sont des itinéraires captivants qui, à partir d'objets somme toute souvent modestes, conduisent au plus profond de la culture grecque, celle des artistes du Céramique, mais aussi la culture dont fait preuve l'auteure qui les présente et les commente. Elle y distingue les liens qui attachent cette vaisselle à la religion, bien évidemment, mais aussi à l'histoire, à la politique, à la poésie. Telle description nous replace dans la société d'une Athènes dominée par le tyran Pisistrate, telle autre dans l'atmosphère qui a présidé à la naissance du théâtre. Hésiode et Homère y sont souvent cités. On pourra peut-être hésiter à la suivre dans la descente aux Enfers d'Héraclès que l'auteure croit pouvoir reconnaître dans le décor d'un skyphos énigmatique, dont la notice occupe plus de 6 pages du fascicule. Mais on la rejoint dans sa description sensible de la scène qui dépeint, comme une « pieta païenne », pour reprendre ses termes, Eos tenant dans ses bras le corps sans vie de son fils Memnon, et surtout l'affliction de Tithonos, père du jeune homme tué par Achille. Quant au commentaire du chef-d'œuvre tant cité du peintre d'Amasis, il accroît encore les raisons d'admirer ce « prodigieux spectacle de cour amoureuse »

Tels sont donc, déchiffrés par le regard expert de Nassi Malagardis, les messages que nous adressent ces vases d'Athènes qui circulaient dans les maisons et sur les tables des banquets qu'on y organisait.

Il convient de dire que ce beau travail, soutenu par des subsides de l'UAI, a bénéficié de l'assistance d'Andras Marton, qui a établi plusieurs indices, et par ailleurs de Béatrice Robert-Boissier et de Marion Stanislas, qui ont préparé son édition.



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur et de la maison d'édition, l'ouvrage d'Hugues Vermès, *Etiam peccata? La mise à profit des péchés dans l'économie du salut selon Augustin d'Hippone* (Collection des Études Augustiniennes. Série Antiquité, 215), Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 2024, 594 p.

« *Etiam peccata*. Saint Augustin », tels sont les mots que Paul Claudel inscrivit en tête du *Soulier de Satin*, lors de sa parution en 1929. Cette épigraphe ne semble pas avoir alors suscité de réaction, mais la mise en scène de la pièce en 1943 attira sur elle l'attention, ce qui provoqua de longs débats, parmi les spécialistes d'Augustin, de 1948 à 1962. Conçus comme glose au verset de l'Épître aux Romains 8, 28 : « Tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu », ces mots : « Même les péchés » soulevaient deux questions : figuraient-ils dans l'œuvre d'Augustin ? ou du moins correspondaient-ils à sa doctrine ? On s'accorda assez vite sur le fait que chez Augustin l'expression *Etiam peccata* ne glosait jamais

Romains 8, 28. Mais les uns estimaient qu'elle était fidèle à la pensée du saint, tandis que d'autres y voyaient un contre-sens théologique. Hugues Vermès, qui enseigne actuellement la patristique aux Facultés Loyola, commence par résumer ce débat, resté jadis sans conclusion. Il montre ensuite que la glose, reprise par Claudel, est d'origine médiévale ; figurant en effet dans l'un des best-sellers médiévaux, l'*Elucidarium* d'Honorius Augustodunensis, et chez divers commentateurs prestigieux des Sentences de Pierre Lombard, comme Albert le Grand et Thomas d'Aquin, elle finit par être imputée à Augustin en raison de son rapprochement avec une citation, moins condensée mais de sens analogue, extraite d'un traité authentique, le *De correptione et gratia*, et aussi de sa présence dans un ouvrage pseudépigraphe, les *Soliloquia animae ad Deum* (que l'auteur, notons-le en passant, a tort d'attribuer au prémontré, Bernoald de Saint-Marien d'Auxerre).

Après cette introduction historique, l'auteur démontre que la formulation médiévale correspond en substance à la pensée d'Augustin. Ce dernier utilise à de multiples reprises des constructions du type : « Deus facit bene etiam de malis », moins souvent « de poenis » ou « de peccatis », mais il est clair que, d'après les conceptions augustiniennes du mal et du péché, commentées ici respectivement d'après l'*Enchiridion* et le *De libero arbitrio*, les péchés font partie des maux que Dieu met à profit pour le salut des hommes. La formulation *Etiam de peccatis*, signifiant « même à partir des péchés, au moyen des péchés », qui fait de Dieu le sujet de l'action bénéfique, serait sans doute plus conforme qu'*Etiam peccata* à la doctrine du saint. Dieu, tout-puissant et juste, ne prédestine pas au péché, mais permet celui-ci à cause de son utilité pour l'ensemble du genre humain.

Les modalités de la mise à profit, par Dieu, des péchés – péchés d'orgueil ou charnels – sont illustrées dans les *Confessions* et résumées dans un passage-clef du *De continentia* 15 :

« Si puissante est sa bonté qu'il peut, même à partir des maux, faire du bien, soit en les pardonnant, soit en les guérissant, soit en les ajustant et les faisant tourner à l'avantage des bons, soit aussi en les punissant très justement ». Afin d'écarter de la divinité la responsabilité du mal, des penseurs antiques avaient déjà commenté l'utilité de celui-ci pour les sages, édifiés par le contre-exemple de l'homme mauvais ; Augustin reprend cette tradition, mais la complète en montrant que les péchés servent même à ceux qui les commettent, ainsi contraints à une plus grande humilité. Divers exemples bibliques de pécheurs : Adam, patriarches et prophètes, Pierre, manifestent ainsi l'utilité des péchés et du châtimement des péchés, à la fois pour les coupables, rendus conscients de leur incapacité à bien vivre, et pour les autres, témoins des conséquences de l'orgueil. Comme le montrent deux traités antipélagiens, le *De natura et gratia* et le *Contra duas epistulas Pelagianorum*, « l'homme blessé n'est pas capable de suivre le Seigneur par ses propres forces et a un besoin vital d'être guéri par la grâce du Christ ». Selon Augustin, le Christ lui-même est un « exemple de la mise à profit du péché » : exemple, après la trahison de Judas, de patience et d'humilité dans sa passion ; de la vie éternelle dans sa résurrection. Et l'Église, en tant que corps du Christ total, tire parti aussi bien des pécheurs, en s'exerçant à la tolérance, que des hérétiques, grâce à l'approfondissement de sa doctrine. Inversement, les pécheurs ont besoin de l'Église et de la grâce pour assurer leur salut, en s'incorporant au corps du Christ.

L'ouvrage d'Hugues Vermès est vraiment magistral. Cet exposé détaillé de la théodicée augustinienne : Dieu permet le mal en raison de son utilité sans en être responsable, renouvelle la lecture de nombreux développements d'Augustin. Une telle conception, en partie fondée sur l'expérience du converti, est constamment exprimée par le saint, mais parfois avec de nouvelles inflexions sur la désobéissance du corps humain, en tant que peine du péché, à partir de 410, et, à partir de 418, sur le rôle attribué à la grâce. Ce livre, parmi beaucoup d'autres résultats, démontre que l'épigraphe de Claudel, lui aussi converti, est erronée selon la lettre, mais fidèle en esprit. Le dramaturge connaissait sans doute assez bien Augustin, et l'on peut se demander si le désir de Doña Prouhèze d'avoir au moins un pied boiteux au moment de s'élancer vers le mal ne dérive pas de la boiterie de Jacob, figure de l'Église, en Genèse 32, 31, ainsi commentée dans l'un des premiers sermons augustinien : « in ipso Iacob et benedictio sit et claudicatio... ; claudicat ex parte male uiuentium ».



*Pierre Chanut (1601-1662), diplomate et philosophe.*

Édité par Siegrid Agostini et Maria Teresa Bruno, *Descartes et son temps 10*, Brepols, 2025.

On connaît Pierre Chanut comme correspondant de Descartes. Pourtant l'homme mérite mieux que cette renommée subordonnée au grand philosophe. Né à Riom, en Auvergne, en 1601, Pierre Chanut commença sa carrière comme trésorier de France dans sa province. Rien, semble-t-il, ne le disposait à la diplomatie lorsqu'à quarante ans passés (1645), il est appelé en Suède comme adjoint de l'Ambassadeur de France. Il revient vite en sa province avant de repartir pour la Suède (1649). Assurant des tâches de conseiller d'État et de diplomate en Europe, il prit le parti de Fouquet et fut entraîné par la disgrâce de son patron (1661).

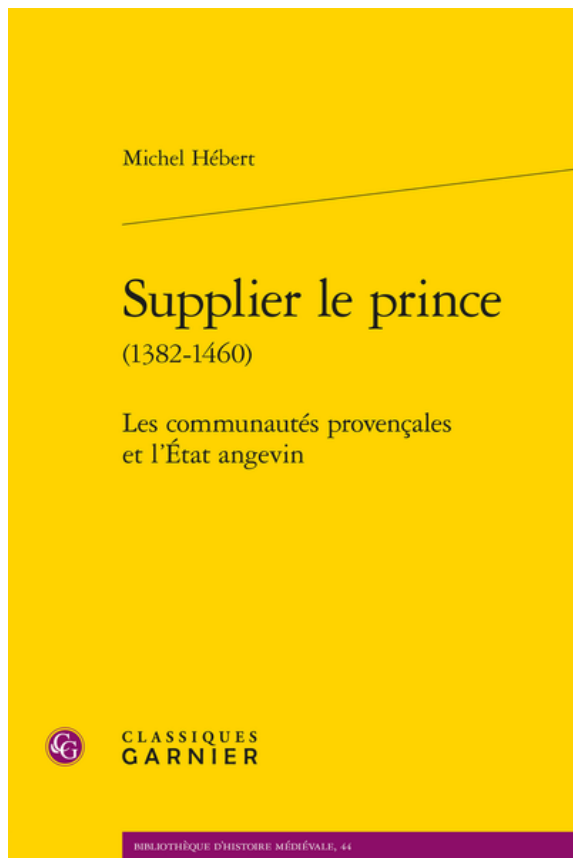
Une journée organisée en 2017 à la Bibliothèque nationale de France (où sont conservés les neuf épais registres de sa

correspondance diplomatique) a permis de mieux connaître ce grand commis de l'État. Isabelle Le Masle de Chermont, Lucien Bély et Jean-François de Raymond explorent le versant diplomatique. Son amitié pour Descartes et sa réflexion philosophique personnelle font l'objet de plusieurs contributions de philosophes (Siegrid Agostini, Giulia Belgioioso, Vincent Carraud et Denis Kambouchner). Beau-frère de Claude Clerselier, le savant éditeur de Descartes, et oncle par alliance de Jacques Rohault<sup>1</sup>, Pierre Chanut sort de l'ombre du philosophe pour s'affirmer un penseur perspicace : en témoignent sa correspondance avec Descartes (1646-1649, Kambouchner, Carraud et Belgioioso) et un fragment inédit sur la Transsubstantiation (Agostini). Complétant la monographie de J.-F. de Raymond (1999), les études de cette journée contribuent à la connaissance du panorama intellectuel du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> Rohault épousa Geneviève Clerselier – et non Geneviève Chanut, comme indiqué p. 14.

**Michel Hébert**



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage que je viens de publier, intitulé *Supplier le prince (1382-1460). Les communautés provençales et l'État angevin*, Éditions Classiques Garnier, 2025, 600 p.

À l'aube du XV<sup>e</sup> siècle, à la cour du roi de France Charles VI, Christine de Pizan, dans un de ses plus célèbres traités politiques, admoneste le prince. Celui-ci devra entendre les « piteuses supplications » de ses sujets et leur prêter une oreille bienveillante, en conformité avec « miséricorde et justice ». En substance, Christine de Pizan attire notre attention sur le fait que les princes ne pouvaient gagner et maintenir la fidélité et l'obéissance du peuple qu'en demeurant à l'écoute de ses plus légitimes requêtes formulées par la voie de l'humble supplication.

Le présent ouvrage se propose d'observer une forme particulière de la supplique, celle qu'adressent des communautés urbaines et villageoises du comté de Provence

aux princes angevins, rois de Sicile, qui les gouvernent, entre l'avènement de la « seconde maison d'Anjou » au cours des années 1380 et le milieu du règne du « bon » roi René, en 1460. Il se fonde principalement sur l'analyse d'un corpus de 518 documents, entre 1382 et 1480, presque tous en langue latine, dont l'édition se trouve dans une base de données en accès libre sur le serveur de l'Université du Québec à Montréal : <https://sapientia.uqam.ca/fr/>.

Le livre s'intéresse à ces siècles de la fin du Moyen Âge où les princes disposent déjà des instruments théoriques du pouvoir absolu, grâce à l'héritage du droit romain transmis et commenté par les grands juristes des siècles précédents, mais où cet absolutisme savant n'est pas encore tout à fait entré dans la pratique du gouvernement. Leurs relations avec les communautés urbaines et villageoises sont encore largement déterminées par l'initiative des sujets dont les requêtes en forme d'humbles supplications sont le témoignage d'une forme active de participation à toutes les manifestations d'un pouvoir qui ne pourrait se faire obéir s'il n'était, à l'issue de ce processus d'échange, soumis à leur consentement. La Provence des premières décennies du gouvernement de la seconde maison d'Anjou, à partir de 1382, par la précarité de l'établissement d'un nouveau rameau dynastique, apparaît comme un laboratoire exemplaire de ces pratiques de consensualité dans les actes de gouvernement. C'est la raison pour laquelle la première partie du livre est consacrée aux démarches quasi-constitutionnelles et aux formulations pactisantes qui caractérisent les actions de Marie de Blois puis de son fils Louis II dès leur entrée dans le comté de Provence, par la voie de longues « capitulations » qui ne sont autre chose que des conventions de gouvernement habillées en actes de soumission. L'établissement de cette « nouvelle seigneurie », qui n'est pas tout à fait un changement dynastique, se fonde sur une stratégie qu'illustrera bien Machiavel quelques générations plus tard : le nouveau prince, pour entrer dans un pays, doit être aidé par la faveur de ses habitants.

Si ces pratiques de « gouvernement par la grâce » ne sont pas entièrement nouvelles à ce moment, du moins s'enracineront-elles dans la durée, au cours des règnes des princes angevins du XV<sup>e</sup> siècle, Louis II (1389-1417), Louis III (1417-1434) et René (1434-1480). On s'intéresse alors, dans une deuxième partie, à la forme documentaire que revêtent ces suppliques à travers les traces archivistiques qui en conservent parfois le texte original, parfois la teneur remaniée sous la plume des secrétaires de chancellerie chargés de rédiger les réponses princières. Cet exercice d'archéologie textuelle permet de passer des formes de l'écriture aux formes de l'échange politique et, par-là, aux enjeux de cet échange dans l'économie générale de l'exercice du pouvoir. On peut alors observer avec une attention renouvelée les modalités de cette relation entre le prince et ses sujets, en suivant le cheminement, l'*iter*, des suppliques, depuis leur formulation originale au sein des communautés, passant par les temps, les lieux et les rituels de leur soumission, jusqu'à l'obtention et à la conservation des actes princiers donnés en réponse. Enfin, dans une longue troisième partie, le livre examine le contenu de ces requêtes, voix entremêlées du prince et du pays, qui nourrissent une « législation » princière tout entière orientée, au cas par cas et au gré des circonstances, vers la réalisation des grands objectifs de la bonne police, également partagés par les princes et leurs sujets, l'utilité publique et le bien commun.

Dans toute la diversité des interventions princières ainsi sollicitées, on porte la plus grande attention aux requêtes que l'on peut associer aux principaux enjeux de l'exercice d'un pouvoir souverain : confirmations de privilèges, rémissions collectives et sacralisation du domaine. Pour le reste, gouvernement de la justice ou des finances, provisions secourables ou redressement des torts intéressent surtout dans la mesure où ils illustrent des pratiques de gouvernement fondées sur la réponse princière aux sollicitations ponctuelles des sujets, avant toute idée de codification générale, au risque d'un interventionnisme pointilleux, parfois brouillon et sujet aux contradictions.

L'ouvrage ainsi construit se place dans le sillage des grandes études sur la supplique et le gouvernement par la grâce, qui, au cours des dernières décennies se sont intéressées soit aux suppliques ecclésiastiques et aux politiques bénéficiales de la chancellerie pontificale, soit aux suppliques judiciaires et aux politiques de rémission des principales chancelleries royales ou princières contemporaines. Il élargit cependant ce champ d'investigation, en attirant l'attention sur le caractère commun, plutôt qu'individuel, et politique, des requêtes soumises par les communautés, qu'il convient de mettre en parallèle avec les griefs ou *gravamina* soumis un peu partout dans l'espace européen par les sujets des princes conquérants, au premier rang desquels se situent les pétitions au parlement des rois d'Angleterre, bien connues et étudiées de longue date dans une historiographie foisonnante.

La spécificité du cas provençal et les circonstances particulières de l'avènement de la seconde maison d'Anjou à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, pour intéressants qu'ils soient, ne doivent pas estomper l'horizon beaucoup plus large de la diffusion d'un dualisme politique pré-constitutionnel qui s'étend bien au-delà des frontières immédiates du petit comté méditerranéen. À terme, ces initiatives des sujets, cette demande de gouvernement émanant des communautés urbaines et villageoises, paraissent devoir être prises en compte dans le grand récit de la genèse de l'État moderne et des manifestations encore à venir d'un pouvoir absolu. »